



## LISTE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 29 juin 2023

**Présidente** : Madame Catherine Creuze  
**Date de la convocation** : jeudi 22 juin 2023  
**Secrétaire de Séance** : Mme Tomic  
**Affiché le** : 30 juin 2023

\*\*\*\*\*

Liste des présent·e·s :	nombre de votes /délégué·e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5 + 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5
	<del>MME DEHAN 5</del>
	MME EL FALOUSI 5 + 5
	<del>M. GOMEZ 5</del>
	<del>MME GROSERRIN 5</del>
	<del>M. QUINIOU 5</del>
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	<del>M. SELLES 5</del>
	M. VIEIRA 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4 + 1
CCMP	<del>M. LARIVE 1,5</del>
	<del>MME TERRIER 1,5</del>
LYON	<del>M. CHAPUIS 5,5</del>
	MME TOMIC 5,5 + 5.5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	M. VERMEULIN 4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA 3</del>
MEYZIEU	<del>M. QUINIOU 3</del>
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER 3
JONAGE	<del>M. BARGE 2</del>
MIRIBEL	M. LADOUCE 2
BEYNOST	<del>M. MANCINI 1</del>
JONS	MME LE GREN 1
NEYRON	<del>M. BRIERE 1</del>
NIÉVROZ	M. THIEBAUT 1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET 1</del>
THIL	MME POMMAZ 1

**Ont donné pouvoir :**

M. Chapuis à Mme Tomic - Mme Dehan à M. Athanaze - M. Brière à M. Vieira - M. Goubet à M. Gaitet  
M. Quiniou à Mme El Faloussi

**2023-87    Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision prise par la Présidente du Symalim sur la période du 24 février 2023 au 17 avril 2023 citée ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

**2023-88    Choix du mode de Gestion nouveau contrat DSP**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le principe d'un contrat de délégation de service public « In-house » qualifié également de quasi-régie avec la SPL Ségapal

**2023-89    Approbation nouveau contrat DSP**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Pour 15 élus : Mme Creuze – M. Ray – M. Athanaze – M. Vieira – M. Benzeghiba – Mme Reveyrand – Mme El Faloussi – M. Gaitet – M. Juffet – M. Pinson – M. Fischer – M. Ladouce – Mme Le Gren – M. Thiebaut – Mme Pommaz : Soit un total de : 63.50 voix  
Abstention 4 élus : Mme Tomic – M. Chapuis - M. Brissard – M. Vermeulin : Soit un total de : 19 voix  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contrat tel qu'exposé en annexe  
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la délégation de service public  
- **PREND** toutes les dispositions quant à la mise en œuvre de ce contrat

**2023-90 Marche en quasi-regie avec le CEREMA : appui à la mobilisation des citoyens pour un usage éco-responsable du grand parc**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la convention, dont le projet est ci-après annexé,
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023, en section de fonctionnement.

**2023-91 Mandat 2311 – avenant n°1 – Etude loutre et castor**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat **n°2311 « Etude loutre et castor »** tel qu'annexé, et tous les documents afférents €

**2023-92 Deuxième expérimentation lône de Jonage – convention d'étude avec l'ISARA**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Il est proposé au Comité Syndical de :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec l'ISARA.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à exécuter les dépenses d'un montant de 1 500 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim au chapitre 011 – charges à caractères général.

**2023-93 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour les Classes Rhône – année scolaire 2023-2024 (action 3.4) dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à l'attribution d'une subvention d'EDF pour un montant de 20 250 €
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'eau pour un montant de 24 300 €

**2023-94 opération de promotion de l'usage des navettes de transports en commun qui desservent le Grand Parc via l'achat auprès de TCL KEOLIS et la distribution gratuite aux usagers du parc de 1000 « tickets famille ».**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à offrir 1000 tickets famille avec l'inscription « Gand Parc »,
- **PASSE** une commande auprès de TCL KEOLIS de 1 000 tickets famille avec l'inscription « Gand Parc » pour un montant total de 6 500 € pris en charge à 50 % par le SYMALIM et 50 % par le SYTRAL.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 du SYMALIM à l'article 6251 – Voyages et déplacement - chapitre 011 – charges à caractère général.

**2023-95 Mandat spécial pour deux Elu·e·s du SYMALIM : participation aux 50 ans d'EUROPARC à Leeuwarden aux Pays Bas du 3 octobre au 6 octobre 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **DONNE** de donner mandat spécial à deux élu·e·s du SYMALIM pour participer à la conférence au 50 ans d'EUROPARC à Leeuwarden aux Pays Bas du 3 octobre au 6 octobre 2023.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 du SYMALIM à l'article 6532 – Frais de mission des élus - chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

## 2023-96 Cession de la Navette du canal de Jonage

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente du Symalim à engager les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants afin de céder le bateau « la Navette du canal » à « la Compagnie des Bateaux de Metz » selon les conditions exposées ci-dessus.
- **DIT** que la recette provenant de la vente sera portée au budget principal du Symalim – exercice 2023
- **DIT** que la sortie des biens du patrimoine du Symalim sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 2023-97 Cession des embarcadères 2 et 3 de la Navette du canal

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente du Symalim à engager les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants afin de céder à « la Compagnie des Bateaux de Metz » les embarcadères 2 et 3 de « la Navette du canal » situés sur la commune de Décines-Charpieu selon les conditions exposées ci-dessus.
- **DIT** que les recettes provenant de ces ventes seront portées au budget principal du Symalim – exercice 2023
- **DIT** que la sortie des biens du patrimoine du Symalim sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 2023-98 Cession des embarcadères 5 et 6 de la Navette du canal

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente du Symalim à engager les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants afin de céder à la Ville de Meyzieu les pontons des embarcadères 5 et 6 de « la Navette du canal » situés sur la commune de Meyzieu, selon les conditions exposées ci-dessus.
- **DIT** que les recettes provenant de ces ventes seront portées au budget principal du Symalim – exercice 2023
- **DIT** que la sortie des biens du patrimoine du Symalim sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Vaulx-en-Velin, le 30 juin 2023

La Présidente  
Catherine CREUZE

